



Créé : le 04 Avril 2011

Date de mise à jour : le 07 mai 2019

N° : SM.MS.0025.THYZE.PUNE rev B

Vérifié par : Sambhaje Shinde - Responsable Qualité Système sur le site de Pune (Inde)
& Muriel Ducruet - Responsable Qualité Système sur le site de Thyez (France)
& Marielle Nicollet - Responsable Hygiène Sécurité Environnement sur le site de Thyez (France)

Approuvé par : Christel Jullian - Directeur des opérations (Thyez) & Leslie Khanapur - Responsable des opérations (Pune)
& Michel Albrieux - Directeur Général

Domaine d'application :

Sur le site de Thyez :

✓ ISO 9001 : 2015, AQAP 2110 Edition D version 1, EN 9100 : 2016, ISO 14001 : 2015

Conception, production et vente de connecteurs et autres solutions d'interconnexion électriques et de fibres optiques.

Sur le site de Pune :

✓ ISO 9001 : 2015 & EN 9100 : 2016

Conception, production et vente de connecteurs et autres solutions d'interconnexion électriques

Compléments : La politique Qualité, la politique environnementale ainsi que les objectifs sont déployés au travers de la Déclaration de la Direction Générale.



Processus de MANAGEMENT

Définir la vision & Déployer la stratégie

Gérer le système

Processus de REALISATION

CONCEPTION

Développer les Nouveaux Produits (NPD)

PRODUCTION

Piloter la logistique

Produire

Transférer la production

ACHATS

Acheter

COMMERCIAL

Vendre

ATTENTES CLIENTS et PARTIES INTERESSEES

SATISFACTION CLIENTS et PARTIES INTERESSEES

Ressources humaines

Système d'informations

Maintenance machines

Maintenance infrastructures

Environnement

Support aux clients

Communication externe

Douanes & transports

Processus SUPPORT

Souigné : non applicable pour Pune

Nota : les activités de Pune sont supports pour les activités de Thyez

Nota : Pour le processus "Développer de nouveaux produits (NPD)", le périmètre à Pune est la gestion de base de données – la gestion de l'outillage – la création / mise à jour des plans (en support à Thyez) et l'adaptation / déviation de produits.



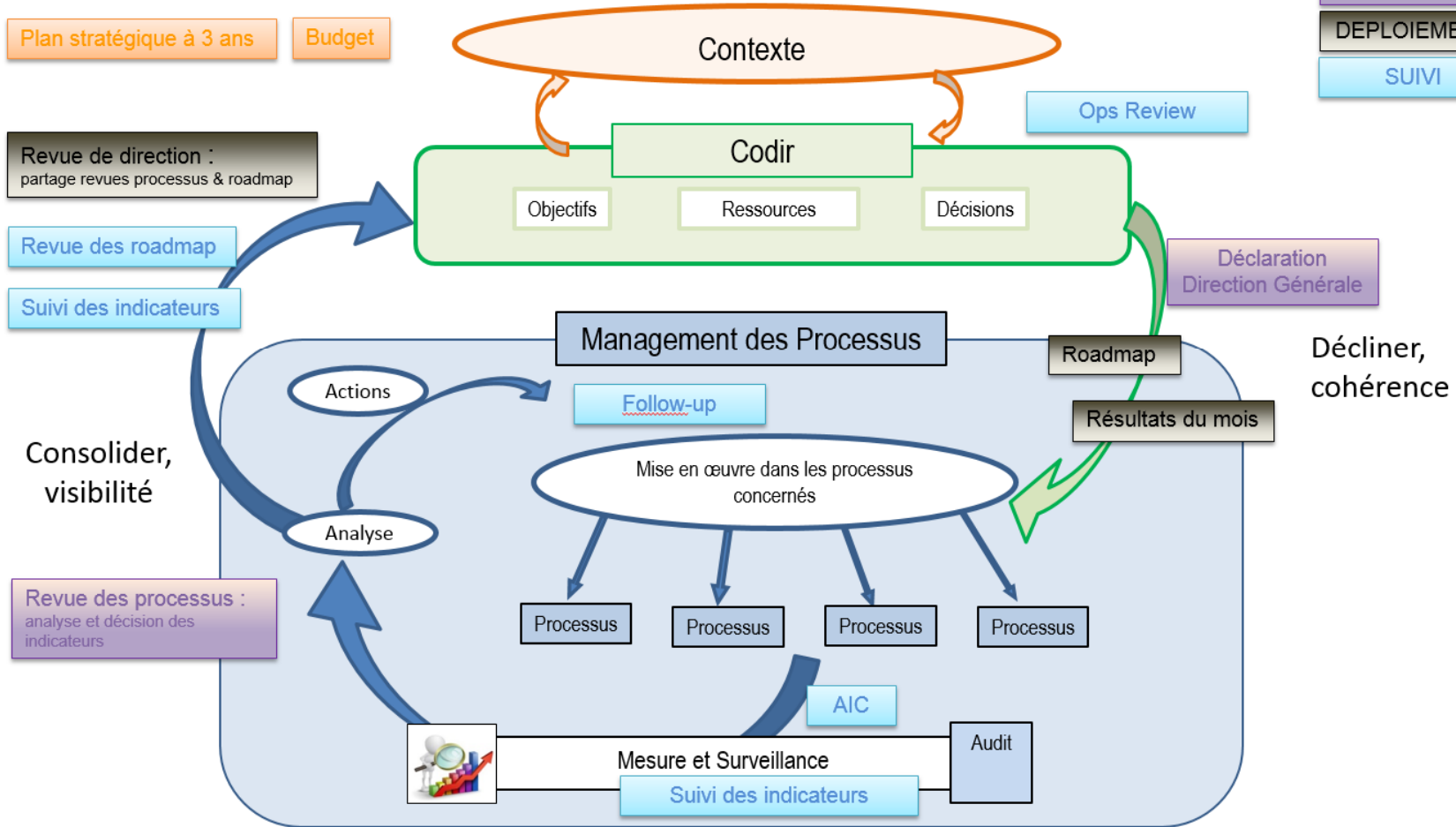
Schéma management de la Performance

Code couleur

- VISION
- STRATEGIE
- DEPLOIEMENT
- SUIVI

Plan stratégique à 3 ans

Budget



Consolider, visibilité

Revue des processus : analyse et décision des indicateurs

Décliner, cohérence



Modalités particulières :

Nous devons fournir au RAOQ et/ou à l'acquéreur :

- le droit d'accès aux installations où se déroulent les activités faisant l'objet du contrat
- les informations et l'accès aux informations concernant la satisfaction des exigences du contrat
- la possibilité d'évaluer, sans restriction*, dans quelle mesure nous nous conformons à la présente publication
(sous réserve des données confidentielles restreintes pour certaines applications clients)*
- la possibilité de vérifier, sans restriction*, la conformité du produit aux exigences contractuelles
(sous réserve des données confidentielles restreintes pour certaines applications clients)*
- l'assistance requise pour évaluer, vérifier, valider, tester, inspecter ou libérer le produit pour l'exercice de l'activité qualité conformément aux exigences contractuelles
- les locaux et les installations nécessaires à la conduite de la surveillance qualité
- les équipements nécessaires, dans le cadre d'un usage normal, à la conduite de la surveillance qualité
- notre personnel pour utiliser ces équipements, le cas échéant *(sans garantie pour nos fournisseurs et/ ou sous-traitants)*
- un accès aux installations d'information et de communication
- nos documents requis pour confirmer la conformité du produit aux spécifications
- des copies des documents nécessaires, y compris ceux sur support électronique.

L'exercice de la surveillance qualité dans les installations de nos fournisseurs ne nous dégage pas de nos responsabilités contractuelles en matière de qualité.

Nous devons nous assurer que des canaux de communication sont établis avec le RAOQ et/ou l'acquéreur.

Le représentant désigné par la direction doit veiller à ce que le juste niveau d'information soit transmis au RAOQ et/ou à l'acquéreur.

Lorsque le RAOQ et/ou l'acquéreur sont tenus de procéder à une inspection finale ou à une acceptation officielle, nous devons leur notifier cette opération au moins 10 jours ouvrables à l'avance, sauf stipulation contraire dans le contrat.



Nous aurons le souci de satisfaire aux exigences légales et réglementaires applicables à notre entreprise, à ses produits, à ses services, à ses processus et à l'environnement.

Nous développerons aussi l'engagement pour l'amélioration continue de notre système de management de la qualité et de l'environnement.

Muriel Ducruet, responsable qualité système sur le site de Thyez (France) et représentante chargée des questions AOQ*
Sambhajee Shinde, responsable qualité système sur le site de Pune (Inde)
Sachin Jagtap, responsable qualité produit sur le site de Pune (Inde)
Christel Jullian, en tant que directeur des opérations (Thyez)
et Leslie Khanapur en tant que responsable des opérations (Pune)
assumeront ma délégation pour répondre à l'ensemble des questions relatives à la Qualité.

Marielle Nicollet, responsable hygiène sécurité environnement sur le site de Thyez,
et Christel Jullian, en tant que directeur des opérations (Thyez)
répondront à l'ensemble des questions relatives à l'Environnement et à la Sécurité.

- Assurance Officielle de la Qualité
(Norme AQAP 2110 Ed D V 1 Juin 2016)
=> Applicable pour Thyez

